

BTSA Aménagements Paysagers



Objectifs

Ce diplôme forme à la gestion de projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation.

Le titulaire du diplôme conçoit, crée et aménage des espaces paysagers. Il est capable d'analyser un paysage, de proposer et de réaliser des projets d'aménagements en vue de le mettre en valeur. Il réalise des mesures topographiques et des plants d'aménagement. Il établit des devis intégrant des choix de plantations, de matériaux, des constructions paysagères. Il réalise et suit les travaux de création et de gestion des espaces extérieurs. Il sait planifier des travaux, gérer des équipes et surveiller l'avancement d'un chantier.

Débouchés

- **Vie professionnelle** : chef d'équipe, responsable de chantiers en entreprise paysagiste, responsable/ agent technique des espaces verts en entreprise du paysage, en bureau d'études ou dans une collectivité territoriale, responsable de structures paysagères sportives ou de loisirs, technicien supérieur en bureau d'études.
- **Poursuite d'études**, selon le niveau scolaire : Licence professionnelle, écoles d'architecture du paysage, écoles d'ingénieurs.

BTSA Aménagements Paysagers

Conditions d'admission

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Bac général, technologique ou professionnel)
Admission après entretien et signature du contrat d'apprentissage

Organisation de la formation

20 semaines/ an en Centre de formation
27 semaines/ an en entreprise
35h par semaine
1 400h de formation sur 2 ans
Obtention du diplôme par contrôle continu (50%)
et épreuves terminales (50%).

Méthodes mobilisées

Pédagogie alternance
Suivis réguliers
Semestrialisation

Contenu de formation

Pour assurer une formation technique et technologique de qualité, des professionnels de l'horticulture installés sur le site, ainsi que des professionnels du paysage participent aux enseignements.

- Organisation du travail et encadrement en équipe
- Conduite d'opérations techniques d'aménagements paysagers
- Développement d'aménagements paysagers
- Gestion technico-économique des activités
- Communication
- Infographie
- MIL création d'entreprise
- Matières générales communes à tous les BTSa

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil, selon le coût annuel moyen préconisé par France Compétences.

Inscription

Parcours Sup

Dossier sur demande à partir de janvier pour un démarrage en septembre.
Possibilité de rendez-vous personnalisé et de stage découverte.

UFA / Lycée Costa de Beauregard

340 Rue Costa de Beauregard—73 000 CHAMBERY

Tél : 04 79 33 22 09 - chambery@cneap.fr

www.fondationdubocage.org

